

SEVADEC
Syndicat mixte pour l'Élimination et la
Valorisation des Déchets ménagers du
Calaisis

Nombre de Membres		
Affiliés au Comité Syndical	En exercice	Présents
22	22	14

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt-trois et le mardi 13 juin à 14h30, le Comité Syndical du SEVADEC, légalement convoqué le 6 juin 2023, s'est réuni au sein de l'Écopôle alimentaire situé à Vieille-Eglise sous la Présidence de Monsieur Guy ALLEMAND.

ETAIENT PRESENTS :

Messieurs Emmanuel AGIUS (pouvoir reçu de Mme BOUCHART), Guy ALLEMAND (pouvoir reçu de M. HAMY), Marc BOUTROY, Marcel BRAULLE, Bruno DEJONGHE, Bruno DEMILLY, Yves ENGRAND, Claude KIDAD, Laurent LENOIR, Jacques LOUCHEZ, Hugo MARCOTTE-RUFFIN (pouvoir reçu de Mme NOEL), Philippe MIGNONET (pouvoir reçu de Mme DUMONT-DESEIGNE), Olivier PLANQUE, Bernard ROBACHE (suppléant de M. COUSIN).

ETAIENT EXCUSES :

Mesdames Natacha BOUCHART (pouvoir donné à M. AGIUS), Véronique DUMONT-DESEIGNE (pouvoir donné à M. MIGNONET), Brigitte MARCQ, Corinne NOEL (pouvoir donné à M. MARCOTTE-RUFFIN), Messieurs Charles COUSIN (suppléé par M. ROBACHE), Pascal GAVOIS, Michel HAMY (pouvoir donné à M. ALLEMAND), Olivier MAJEWICZ, Antoine PERALDI

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Marcel BRAULLE

**AT2-06-2023 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'AGENCE EVENEMENTIELLE 2ISD -
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Rapporteur : Monsieur Marc BOUTROY, Vice-président

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité que, dans le cadre du programme d'actions, d'animation et de communication soutenu par l'ADEME depuis décembre 2021, le service « Animation du territoire » du SEVADEC s'est engagé à diffuser au grand public, aux établissements scolaires, aux associations et aux entreprises, des contenus informatifs, au format numérique notamment, sur les thématiques suivantes : l'économie circulaire, le gaspillage alimentaire, la sortie du tout jetable, le réemploi, la réutilisation et le recyclage.

Afin de diffuser ces informations au plus grand nombre, le SEVADEC, après avoir été sollicité par la société 2ISD, propose de mettre à disposition de cette dernière ses contenus vidéo et une partie de ses contenus informatifs, afin qu'elle puisse les intégrer à sa nouvelle application nommée « RSE Challenge », destinée aux entreprises locales et nationales. Il n'existe aucune clause d'exclusivité dans ce contrat concernant les supports créés par le SEVADEC.

En contrepartie, 2ISD s'engage à créer un jeu ludique et pédagogique sur les 4 thématiques portées par le programme d'actions soutenu par l'ADEME. Par ailleurs, dans le cadre de ce partenariat, l'ensemble des agents du SEVADEC pourront bénéficier, à titre gracieux, de l'application « RSE Challenge ».

Accusé de réception en préfecture
062-266203936-20230613-AT2-06-2023-DE
Date de télétransmission : 15/06/2023
Date de réception préfecture : 15/06/2023

La convention entre le SEVADEC et la société 2ISD n'engage aucune transaction financière entre les deux parties.

La convention prendra effet à compter de sa date de signature pour une durée d'une année et pourra être renouvelée, en cas d'accord entre les deux parties.

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical réuni le 30 mai 2023, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention ainsi que tous les actes y afférents.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois
susdits,*

*Pour Copie Conforme,
Le Président,*

SEVADEC
62401 ORVAIS CEDEX

Décision rendue exécutoire
Le 15/06/2023
Certifié exact.
L'ordonnateur.